

CONCOURS PHOTO

La mémoire de la Grande Guerre à Mons :
paysages, patrimoine et souvenirs

REGLEMENT

- ✓ Le thème de ce concours photo est « *La mémoire de la Grande Guerre à Mons : paysages, patrimoine et souvenirs* ».
- ✓ Le concours est **ouvert à tous dès 8 ans**.
- ✓ **Plusieurs catégories** ont été définies pour ce concours :
 - 8-12 ans : libre
 - 8-12 ans : écoles, centres, maisons de jeunes, collectifs, ...
 - 13-18 ans : libre
 - 13-18 ans : écoles, centres, maisons de jeunes, collectifs, ...
 - Plus de 18 ans : libre
 - Photographes professionnels
- ✓ Chaque participant (collectif ou non) enverra **un maximum de 3 photographies originales**, chacune **accompagnées d'un titre et d'une légende** (commentaire, impression, état d'esprit, etc.).
- ✓ Les photographies peuvent être réalisées en **noir & blanc ou en couleurs**, format **libre**, et doivent être déposées en **tirage papier** (A4 et 300 dpi) **et/ou numérique** sur CD-Rom (format minimum A4 / 300 dpi).
- ✓ Chaque participant (collectif ou non) dépose pour le **vendredi 5 avril 2014 à 12h au plus tard**, une enveloppe fermée contenant les photos en tirage papier, en tirage numérique (sur CD-Rom) et le bulletin d'inscription, à l'attention de Laurence Herman à l'accueil de l'Hôtel de Ville – 22, Grand Place – 7000 Mons.
- ✓ Le jury composé de professionnels sélectionnera 3 photographies lauréates par catégories.
- ✓ Sur base d'un accord du photographe (voir bulletin d'inscription), les photographies reçues seront placées par nos soins sur la page Facebook du Pôle muséal. Les internautes pourront voter pour leur(s) photo(s) préférée(s), toutes catégories confondues, afin de déterminer les 3 photographies qui recevront le prix du public.

- ✓ Les 21 photographies lauréates feront l'objet d'une exposition en plein air sur l'esplanade du Boulevard Dolez, devant le futur Mons Memorial Museum, de juillet 2014 jusqu'à l'ouverture du musée prévue au printemps 2015
- ✓ Les organisateurs du concours prendront le plus grand soin des photographies qui leur parviendront. Toutefois, ils déclinent toute responsabilité en cas de détérioration, de perte ou de vol.
- ✓ Le participant garantit qu'il est l'auteur exclusif des photographies qu'il présente et que celles-ci sont libres de droits.
- ✓ Tout travail ayant déjà fait l'objet d'une quelconque publication ou exposition ne sera pas retenu par le jury.
- ✓ Le participant s'engage à libérer et à ne pas revendiquer de droits d'auteur pour la reproduction et l'utilisation de son œuvre dans le cadre du concours et de sa promotion.
- ✓ La participation au concours implique l'acceptation totale du présent règlement. Le Pôle muséal tranchera souverainement toutes difficultés pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement.



PÔLE
MUSÉAL

M  **NS**